

**PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 03 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois

Et le 3 Mai à 19 heures

Date de la convocation : les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues, régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi

29/04/2023 Sous la présidence de Sylvain GRANGER, Maire

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 10

Présents :

Votants : 13

Sylvain GRANGER, Corrine PERRET, Germaine BUYRET, Mallaury SOTTIZON, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Daniel REVELLO, Eric MICHOD, Robert PYOT, Roland BIGAT, Sandrine BOURGEY

Absents excusés : Stéphane DUCARRE, Coralie DA COSTA, Aurélie MASSE, Alix LARCHEY, Laura ESCOBAR

Procuration : 3

d'Aurélien MASSE à Corrine PERRET, d'Alix LARCHEY à Sylvain Granger, de Laura ESCOBAR à Sandrine BOURGEY,

Désignation d'un secrétaire de séance Germaine BUYRET assistée de Lucien MORALES-HERNANDEZ

L'approbation du PV du 1er mars 2023 est reportée à la prochaine séance

Approbation du PV du 5 Avril 2023 - approuvé à l'unanimité.

Attribution de produits de location au CCAS

Comme indiqué dans la précédente séance, lors de location de matériel aux habitants, si cette location est inférieure à 15 €, la mairie n'ayant pas de régie, elle attribuerait ces montants au CCAS qui elle possède une régie

Cette attribution a été adoptée à l'unanimité.

Plan de financement réactualisé des travaux du T3

Corrine PERRET rappelle qu'une première délibération en date du 1er mars 2023 avait établi le plan de financement à un total de dépenses HT de 52841,16 €, financeurs 42321 €, autofinancement de la commune 10520,16 €

Or à la suite d'une rencontre avec la communauté de communes, une ligne de subvention en lien avec le PLH a été intégrée au financement

Le plan de financement a été repris en totalité, car certains montants étaient en HT et d'autres en TTC

Le nouveau plan devient : Dépenses HT 55511,64 €, Financeurs 44656 € Autofinancement de la commune 10855,64 €

Le plan de financement tel que présenté a été approuvé à l'unanimité

Retrait de la délibération n° 2020111 portant sur la modification du nombre de conseillers délégués

Les services de contrôle légalité ont signalé qu'ils n'étaient pas nécessaire de solliciter le conseil municipal pour déterminer le nombre de conseillers porteurs d'une délégation du maire

En effet les services de l'état précisent que le maire est seul chargé de l'administration et a toute liberté pour décider de déléguer ses fonctions.

Approuvé à l'unanimité

Décisions prises depuis le 5 Avril 2023

PROPONNET 291,95 € (remplacement du ferme-porte école RDC)

CONSULT'IMM 1032 € (repérage amiante et plomb dans l'appartement T3)

Présentation publique des autorisations d'urbanisme avec la liste des arrêtés pris depuis le 1er mars 2023

Demandeur BURFIN Kevin (remplacement porte et fenêtre) autorisation du 12/04/2023

Demandeur CASTRO Sarah transformation grange en habitation refus

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire et des adjointes en vertu de leurs délégations respectives

QUESTIONS DIVERSES

Préemption indivision DESCHAMPS

Le maire nous indique qu'une servitude existe sur ce terrain avec une canalisation des eaux pluviales de l'impasse de la Pomatière et soulève la question de savoir si l'on devient acquéreur de la parcelle globale.

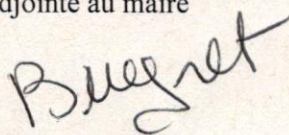
Un débat s'en suit et certains conseillers se questionnent sur la capacité financière et humaine de la commune à porter plusieurs projets d'ampleur. Pour l'instant aucune décision n'a été prise.

Un premier travail de réflexion a été demandé sur les orientations culturelles que le conseil municipal souhaiterait voir sur notre commune.

La séance est levée à 22H

Secrétaire de séance : Germaine BUYRET

2^{ème} Adjointe au maire



Approuvé le 9 juin 2023



Le Maire,

Sylvain GRANGER